

## Mesure n°



### Promotion des métiers du patrimoine et levée des freins à l'apprentissage

Les professionnels de la restauration des monuments historiques et du patrimoine ancien représentent un vivier d'emplois hautement qualifiés et non délocalisables, perpétuent des savoir-faire uniques et participent au dynamisme de nos territoires (maçonnerie-taille de pierre, charpente, menuiserie, ébénisterie, couverture, maîtres-verriers, dorure, ferronnier, staffeur-stucateur, conservation-restauration d'œuvres d'art, etc.).

**Aujourd'hui**, les jeunes sont moins nombreux à se tourner vers ces métiers, souvent faute d'information sur les formations et les débouchés disponibles. Et l'apprentissage sur les chantiers s'est vu freiné par la mise en place de réglementations qui empêchent parfois la mise en situation des apprentis. Les interdictions liées aux travaux en hauteur sont par exemple fréquemment citées par les entreprises de charpente, de couverture ou de zinguerie très présentes dans le champ de la conservation des monuments historiques.

#### Promotion des métiers du patrimoine auprès des jeunes

Le ministère de la Culture soutiendra la création d'une **plateforme numérique** qui regroupera l'ensemble des formations existantes en France. Ce « campus » des métiers du patrimoine, initiative du groupement des entreprises spécialisées dans les monuments historiques (GMH), facilitera l'accès à l'information et aux interlocuteurs nécessaires.

Le ministère de la Culture encouragera par ailleurs, en lien avec le ministère de l'Education nationale, le développement du baccalauréat professionnel « Intervention sur le patrimoine bâti ».

#### Levée des freins à l'apprentissage

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage globale portée par le Gouvernement, le ministère de la Culture favorisera, en lien avec les professionnels concernés, la levée des principaux freins au **développement de l'apprentissage** sur les chantiers patrimoniaux.